« AFRIC INDUSTRIES » S.A.
Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)
Siège social : Zone Industrielle Moghogha, Allée 3, Lot 107, Tanger – Maroc
Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com
RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093
=-=-=-=-=-=

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Mai 2021

=-=-=-=-=-=

L'an Deux Mil Vingt Et Un, et le Vingt-Cinq Mai,
à Dix Heures,

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Zone Industrielle Mghogha - Lot 78, Allée 2) les actionnaires de la Société « AFRIC INDUSTRIES », société anonyme au capital de 14.575.000,00 dh dont le siège social est à Tanger, Zone Industrielle Mghogha, Lot 107, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration (annonce du 23.04.2021 sur le journal digital MEDIAS 24).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataires d'actionnaires absents ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau :
- Présidente : - Mme. Malika EL ALAMI
- Scrutateurs : - Aluminium du Maroc S.A., représentée par M. Mohamed EL ALAMI
  - M. Mohammed KOUTIT
- Secrétaire : - M. Bilal BENHIMA

Sur demande de Madame la Présidente, le bureau ainsi composé, certifie exacte la feuille de présence de laquelle il résulte que 7 (sept) actionnaires sont présents ou représentés de telle sorte que 157 355 (cent cinquante-sept mille trois cent cinquante-cinq) actions sur les 291.500 actions composant le capital social sont représentées, soit 53,98 %.

Madame la Présidente constate que l'Assemblée réunit ainsi le quorum prévu par les statuts (fixé au quart des actions ayant le droit de vote), qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut en conséquence, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Madame la Présidente met à la disposition de l'Assemblée :
- La feuille de présence,
- Les statuts,
- Le rapport de gestion,
- Les rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes.

Elle rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 et approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Affectation des Jetons de présence,
- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités légales,
- Questions diverses.

Elle donne alors lecture du rapport de gestion et commente les comptes présentés à l'Assemblée.
Elle passe ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour la présentation de leurs rapports.

Après un échange de vues et lorsque plus personne ne demande la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution :
L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 41.702.621,97 dh HT et un bénéfice net de 7.740.020,45 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2020.

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Deuxième résolution :
L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Troisième résolution :
L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

▪ réserve légale au 31.12.2020 (supérieure à 10% du capital)	= 1.839.082,75 dh
▪ réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2020	= 3.418.150,00 dh
▪ report à nouveau au 31.12.2020	= 19.121.523,09 dh
▪ bénéfice de l'exercice 2020 (26,55 dh/action)	= 7.740.020,45 dh
▪ distribution en 2021 de dividendes 2020 (22 dh/action)	= 6.413.000,00 dh
▪ report à nouveau après distribution des dividendes 2020	= 20.448.543,54 dh

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

La Légalisation ne concerne que
la seul signature à l'exclusion
du contenu de la pièce

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Quatrième résolution :
La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le jeudi 15 juillet 2021, pour un détachement des coupons fixé à la date du mardi 6 juillet 2021.

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Cinquième résolution :
L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 330.000,00 dh pour l'exercice 2021. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Sixième résolution :
L'Assemblée Générale décide de reconduire comme Co-Commissaire aux comptes le Cabinet A&T AUDITEURS CONSULTANTS , sis à Résidence Les Quatre Temps, Bloc C, Avenue Abdellah Guénoun, Rue Al Yaman, 2ème étage, N°57 (19), Tanger sous le N° 60479 et représenté par M.AGOURRAM Nafeh, pour un nouveau mandat de 3 années (exercices 2021, 2022 et 2023). Elle fixe sa rémunération annuelle à 80.000,00 dh HT.

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Septième résolution :
L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Votes valablement exprimés : 157.355 voix, pour 157.355 actions, représentant 53,98% du capital.
• POUR = 157.355 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

Huitième résolution :

L'Administrateur Aluminium du Maroc, représenté par son Président Directeur Général M. Mohamed EL ALAMI, propriétaire de 51% des actions de la société AFRIC INDUSTRIES, a proposé le remplacement de l'Administrateur M. Sharif EL ALAMI par M. Benoît Valdo Benjamin VAILLANT, Directeur Général Délégué de société, né le 20/01/1979, demeurant à Tanger au 187 Lot California et titulaire de la C.I. N°K11546P. Ce remplacement prend effet à partir du 25.05.2021 jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
Cette question a été soumise au vote par les actionnaires présents ou représentés dont les résultats s'annoncent comme suit :

Votes valablement exprimés : 149.366 voix, pour 149.366 actions, représentant 51,24% du capital.
• POUR = 149.356 voix • CONTRE = 0 voix • ABSTENTION = 10 voix

La légalisation ne concerne que
la seul sig
du co

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

Le Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES est ainsi composé à partir du 25.05.2021 jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022, des Administrateurs suivants :

- Mme Malika EL ALAMI, comme Présidente du Conseil d'Administration,
- M. Abdeslam EL ALAMI, comme Administrateur,
- M. Tawfiq BOUZOUBAA, comme Administrateur,
- M. Mohammed KOUTIT, comme Administrateur,
- M. Benoît Valdo Benjamin VAILLANT, comme Administrateur,
- et la société ALUMINIUM DU MAROC SA, comme Administrateur représenté par M. Mohamed EL ALAMI.

Les Actionnaires de la société remercient M. Sharif EL ALAMI et souhaitent la bienvenue à M. Benoît Valdo Benjamin VAILLANT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE
Mme. Malika EL ALAMI

LE SECRETAIRE
M. Bilal BENHIMA

SCRUTATEURS

ALUMINIUM DU MAROC S.A.
M. Mohamed EL ALAMI

M. Mohammed KOUTIT

ADMINISTRATEUR

M. Benoît Valdo Benjamin VAILLANT
(Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur)

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Cabinet A&T AUDITEURS CONSULTANTS
MAAGOURRAM Nafeh
(Bon pour acceptation du mandat de Commissaire aux comptes)

Vu uniquement pour la légalisation matérielle de la signature de
Mr: EL ALAMI MALIKA
que a signé hors de notre présence mais dont la signature est conforme au spécimen déposé
Casablanca, le : 02 JUIN 2021

Acte Télé-enregistré le : 07/06/2021
N° Registre Entrée : 2021 00468567049
• Copie Archivée : 4613
N° Ordre Recette : 41941/2021
Montant acquitté : 600 DHS
N° de quittance : SFT 2021 V0719

Signé : Aomar TAIDI